ATELIER 11 – Sécurité d'approvisionnement: Quelle nouvelle coopération? (Sponsorisé par Schwartz and co)

Sécurité de l'approvisionnement
Contexte: offre et demande européenne

Sylvie Cornot-Gandolphe
Chercheur associé au Centre Energie de l'IFRI

SCG CONSULTING

Quel rôle pour le gaz dans la transition énergétique ? Des scénarios contrastés de demande

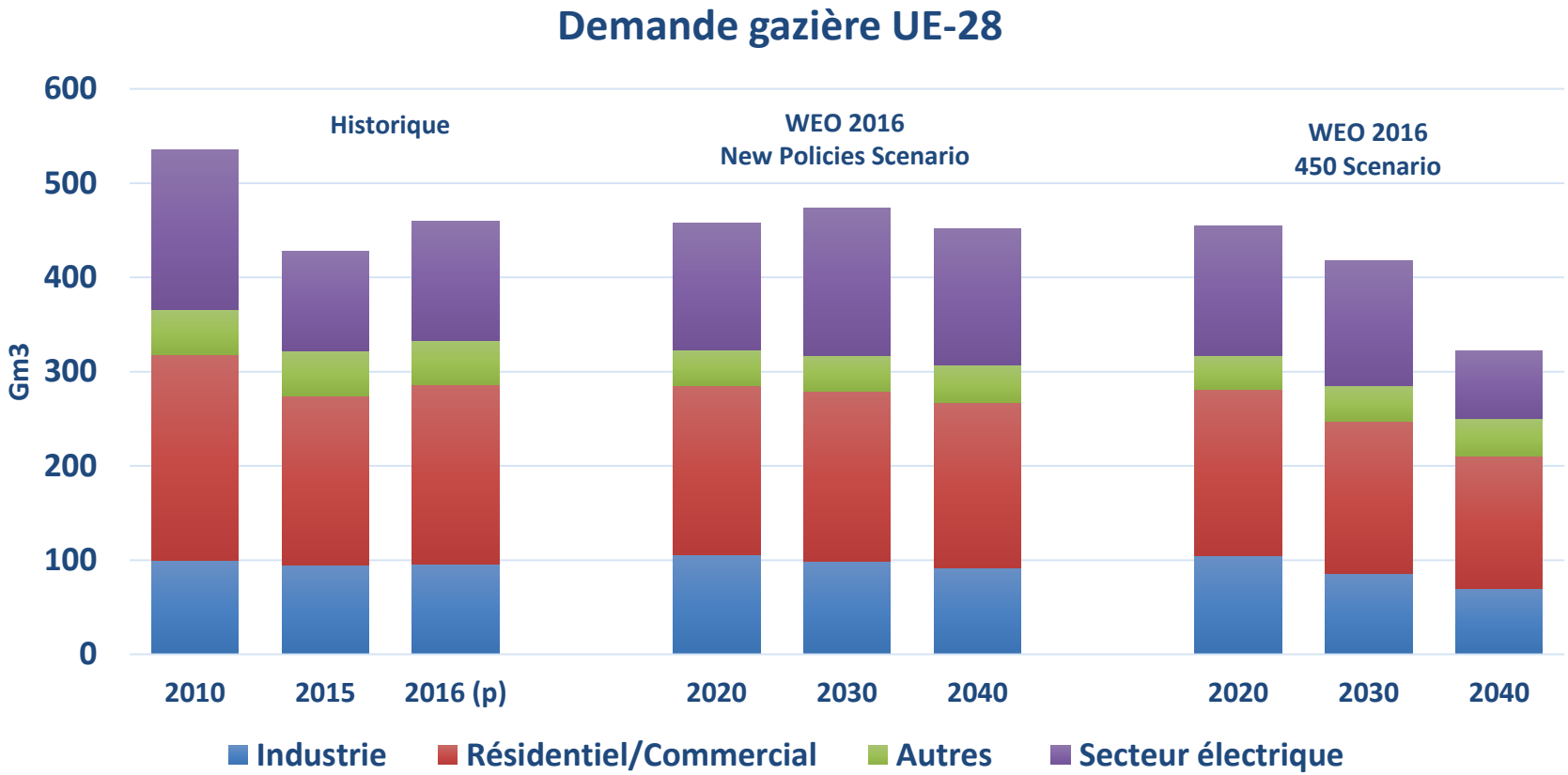

Jusqu'en 2025, peu de différences entre les deux scénarios. Le gaz permet de décarboner le secteur électrique (coal-to-gas switching)

Après 2025, la demande de gaz du secteur électrique est fortement contrastée, selon les politiques plus ou moins rapides de décarbonisation, le prix du CO2 et le rôle du gaz dans l'accompagnement des énergies renouvelables.

SCG CONSULTING

New Policies Scenario: Fondé sur les politiques énergétiques connues et annoncées, en particulier celles des INDC soumises à la COP21. 450 Scenario: Voie nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à long terme à 2° C.

Une augmentation significative des importations face au déclin rapide de la production de l'UE

Production gazière néerlandaise

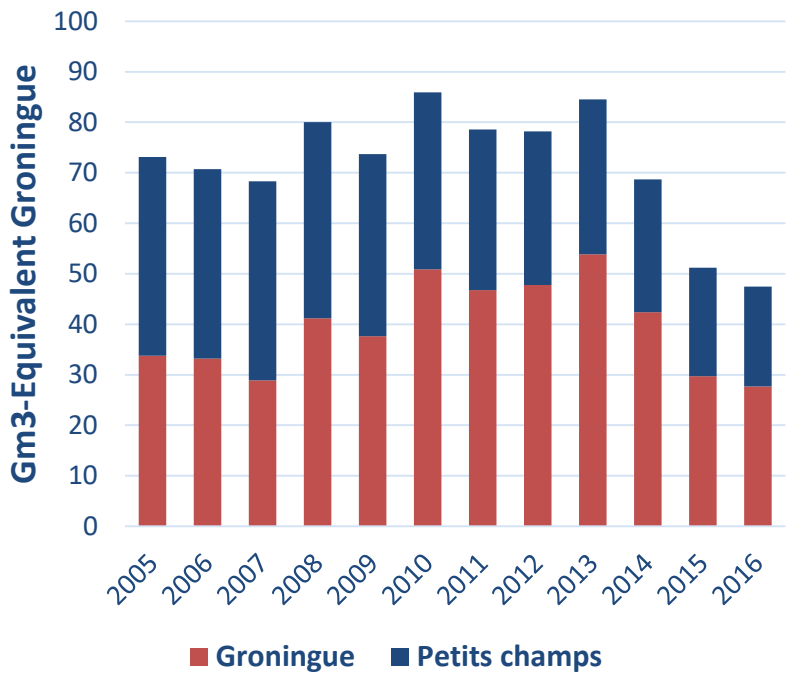

Un gap croissant entre production et demande européenne*

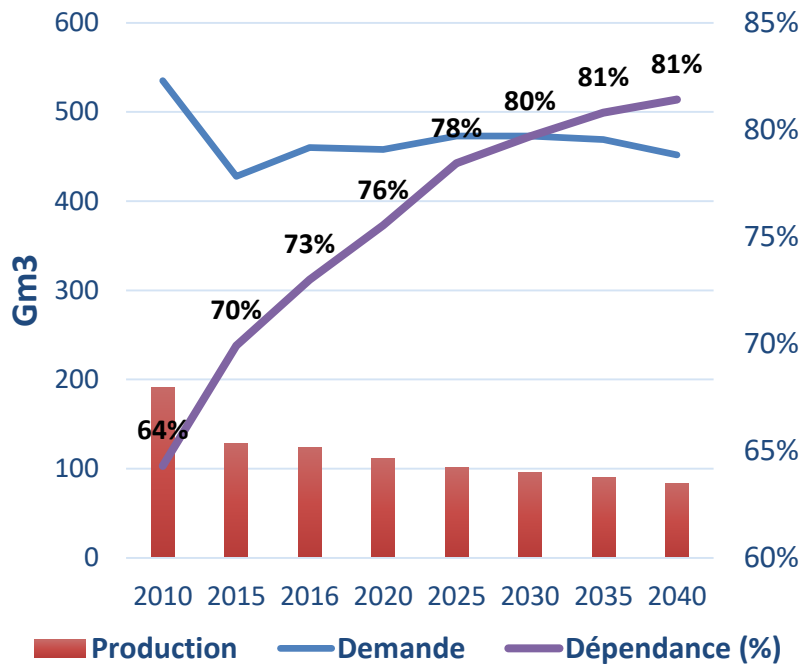

Réduction de la production européenne et de sa flexibilité

Un accroissement significatif des besoins en importation

SCG CONSULTING

* Les projections d'offre et de demande sont fondées sur le New Policies Scenario de l'AIE

La sécurité d'approvisionnement

OFFRE DE GAZ

- Des réserves mondiales importantes (shale gas)
- Une nouvelle vague de GNL
- De nouveaux pipes vers l'Europe
- Mais l'offre reste susceptible de rupture d'approvisionnement due aux aléas géopolitiques, climatiques et techniques

DEMANDE DE GAZ

- Même dans un scénario de décarbonisation rapide, la demande de pointe reste élevée
- Des investissements (nouveaux et, encore plus, de maintenance et renouvellement) à financer dans un contexte plus incertain, en particulier:
  - Capacités électriques gazières
  - Transport & Distribution
  - Stockage

Nouvelle disposition sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz (adoptée par le Parlement européen le 12 septembre 2017)

- Elle conserve les points essentiels du Règlement (UE) nº 994/2010 (clients protégés, normes de sécurité d'approvisionnement et d'infrastructure (N-1), évaluation des risques et plans nationaux d'action préventif et d'urgence)
- Et introduit de nouveaux principes:
  - Un mécanisme de solidarité pour les clients protégés (en cas de grave crise gazière, les États membres voisins apporteront une aide afin de garantir l'approvisionnement en gaz des ménages et des services sociaux essentiels). Mécanisme assorti d'une compensation financière adéquate
  - Une coopération régionale renforcée: Evaluation conjointe des risques communs en matière de sécurité d'approvisionnement, et élaboration d'un accord sur des mesures communes de prévention et d'intervention d'urgence (obligation d'un chapitre régional dans les plans nationaux, des régions solidaires définies selon les principaux axes d'approvisionnement en gaz)
  - Une plus grande transparence: Notification des contrats à long terme pertinents pour la sécurité d'approvisionnement (28 % de la consommation de gaz annuelle de l'État membre).
  - Obligation de mise en place de capacités bidirectionnelles plus encadrée
  - Un rôle accru pour la Commission européenne et pour ENTSOG
  - Intégration de la Communauté de l'énergie

SCG CONSULTING